



Véhicule volé dans la nuit puis mis en fourrière. qui paye?

Par Tigi, le 15/03/2009 à 22:00

Bonjour, je m'adresse à vous car **ma voiture m'a été volée dans la nuit du Vendredi 13 au Samedi 14 mars, sur le parking de mon immeuble où elle est garée d'habitude. Elle a ensuite été abandonnée par les voleurs dans la nuit puis mise en fourrière.**

Quand je me suis aperçue du vol de ma voiture le matin vers 8h30, je suis allée portée plainte pour vol au commissariat, qui m'annonce que ma voiture a été mise en fourrière dans la nuit, vers 5h du matin pour stationnement gênant, en double-file dans un quartier voisin. Pas de doute, ma voiture a été volée, et abandonnée en l'espace d'une seule nuit.

J'ai déposé plainte pour vol, et la police m'a affirmé que je n'aurai pas à payer la fourrière, même si je ne suis pas assurée contre le vol. J'en suis dispensée car c'est un vol. 3 personnes du commissariat me l'ont confirmé.

La fourrière quand à elle exige que je les paie pour récupérer ma voiture., qu'il s'agisse d'un vol ou non.

Je suis retournée au commissariat pour raconter ce que la fourrière m'avait dit, et ils continuent à m'affirmer que je n'ai rien à payer.

J'insiste bien sur le fait que je n'ai de toutes façons pas pu déclarer le vol avant 8h30 du matin, étant donné que je dormais pendant la nuit, comme la plupart des gens "normaux".

Que faire? Même la police est de mon avis. Comment puis-je m'en sortir sans payer la fourrière? Ce qui serait inéquitable.

Je ne suis pas à l'origine du stationnement abusif, et je suis en plus victime d'un vol. J'estime que ce n'est pas à moi de payer les frais de fourrière.

Par Tisuisse, le 18/03/2009 à 14:23

Bonjour,

Les FDO comme la fourrière, ont raison chacun de leur côté. En fait, pour récupérer votre véhicule, il vous faut faire l'avance des frais de fourrière puis, joindre ces frais à votre dépôt de plainte afin de vous faire rembourser par les voleurs, si vous y arrivez.....

Par **Tigi**, le **18/03/2009** à **21:07**

Merci beaucoup! Après maintes discussions j'ai finalement dû payer la fourrière. Les policiers ne pouvaient rien faire contre le propriétaire de la fourrière, même eux n'arrivent pas à s'entendre avec lui. Il les fait payer pour récupérer leurs véhicules de fonctionnaires... Cependant j'ai souscrit une option assistance avec mon assurance qui visiblement va me rembourser les frais de remorquage de la fourrière uniquement, et non les frais de garde. C'est déjà ça... Pour les voleurs ce sera très difficile de le retrouver ...ce sont des délinquants et dans le quartier il y en a plein. D'autant plus que je ne suis ni la première ni la dernière à me faire voler mon véhicule dans mon quartier...

Par **citoyenalpha**, le **20/03/2009** à **00:26**

Bonjour

en effet les frais de fourrière reste à la charge du titulaire de la carte grise. A charge pour lui de se retourner contre l'auteur du vol.

Toutefois si votre plainte venait à ne pas aboutir vous pouvez demander une remise gracieuse au maire de la commune où a été procédé l'enlèvement. Joignez le dépôt de plainte pour vol, le classement de l'affaire; le justificatif de paiement et une lettre motivant votre demande de remise.

Restant à votre disposition.